

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE et COLONIES  
Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr.  
ETRANGER (frais de poste en sus).

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**DIRECTION et REDACTION :**  
au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**  
Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS LÉGALES :**

4 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE**

Hommage à la mémoire des Princes défunts.

**PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant titularisation d'un fonctionnaire.

Ordonnance Souveraine portant autorisation d'accepter un legs.

Ordonnance Souveraine concernant la taxe temporaire sur la vente de l'eau.

Arrêté Ministériel fixant la date d'ouverture de la session de la Chambre Consultative.

Arrêté Ministériel réglant le service de nuit des pharmacies.

Arrêté Ministériel réglant le service du dimanche des pharmacies.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis relatif à l'éclairage.

Relevé des prix des légumes et fruits.

Prix du lait.

**INFORMATIONS :**

A propos d'un service funèbre.

Service funèbre à la mémoire des employés de la Société des Bains de Mer morts au Champ d'Honneur.

**VARIETES**

Une des gloires du Boulevard du Crime: Frédérick-Lemaître, par M. Georges Imann.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de S. A. S. la Princesse Antoinette, S'est rendu, jeudi dernier, 2 novembre, à la Cathédrale.

Reçues à Leur arrivée par M. le Chanoine Saint-Chartier, Curé de la paroisse, Leurs Altesses Sérénissimes ont déposé une couronne dans la crypte où reposent les Princes défunts de la Famille Souveraine, et S'y sont longuement recueillies.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2.366

LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 20 juillet 1937, constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif :

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Brousse Guy-Alexandre-José, Sous-Inspecteur du Travail stagiaire, est titularisé dans ses fonctions (5<sup>e</sup> classe).

Cette titularisation aura effet à compter du 15 septembre 1939.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le trois novembre mil neuf cent trente-neuf.

Par le Prince : LOUIS.  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

N° 2.367

LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le testament de M<sup>lle</sup> Henriette Heim, en date à Monaco, du 14 octobre 1937, déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire à Monaco ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Fondation Hector-Otto, en date du 10 janvier 1938, et la demande présentée par ledit Conseil d'Administration, le 12 du même mois, en vue d'obtenir l'autorisation d'accepter le legs fait à cette Fondation par M<sup>lle</sup> Henriette Heim ;

Vu la Loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les Fondations ;

Vu l'avis de la Commission de Surveillance des Fondations en date du 18 octobre 1939 ;

Vu l'article 778 du Code Civil ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Fondation Hector-Otto est autorisée à accepter le legs fait à cet établissement par M<sup>lle</sup> Henriette Heim, suivant son testament déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quatre novembre mil neuf cent trente-neuf.

Par le Prince : LOUIS.  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

N° 2.368

LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Loi n° 263 du 30 septembre 1939, instituant temporairement une taxe sur la vente de

l'eau distribuée par la Compagnie Générale des Eaux ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

La surtaxe de quarante-cinq centimes par mètre cube instituée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1939, par la Loi n° 263 du 30 septembre 1939, est obligatoirement acquittée par les usagers à la Compagnie Générale des Eaux en même temps que le prix de vente de l'eau distribuée.

Quittance de ces deux paiements est donnée par la Compagnie sur la même formule.

**ART. 2.**

La Compagnie Générale des Eaux verse à la Direction des Services Fiscaux avant le 25 de chacun des mois de février, mai, août et novembre, le montant des surtaxes par elle encaissées au titre du trimestre précédent.

Ce versement est appuyé d'un bordereau en double exemplaire dûment certifié et indiquant le montant total des surtaxes encaissées au cours du trimestre.

L'un des exemplaires du bordereau est conservé dans les Archives de la Direction.

L'autre, revêtu de la date de la recette et du numéro de la quittance, est remis à la Compagnie pour valoir décharge.

**ART. 3.**

La Compagnie Générale des Eaux doit représenter à toute réquisition, aux agents de la Direction des Services Fiscaux, les livres, documents et pièces généralement quelconques de nature à assurer le contrôle des mesures qui précèdent.

Les instances sont introduites et jugées comme en matière d'enregistrement.

**ART. 4.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le six novembre mil neuf cent trente-neuf.

Par le Prince : LOUIS.  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 19 juin 1920, instituant dans la Principauté une Chambre

Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels Étrangers ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 24 octobre 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La Session d'octobre de la Chambre Consultative s'ouvrira le lundi 6 novembre 1939, à 16 heures, au siège de cette Assemblée, rue Suffren-Reymond, à La Condamine.

ART. 2.

La Chambre Consultative délibérera sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1° Communications du Gouvernement ;
- 2° Projets de Lois ;
- 3° Budget de la Chambre Consultative pour l'Exercice 1940 ;
- 4° Vœux et propositions ;
- 5° Correspondance.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept octobre mil neuf cent trente-neuf.

Le Ministre d'État,  
É. ROBLLOT.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 24 octobre 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les pharmacies ci-après désignées assureront le service de nuit pendant la saison d'hiver 1939-1940.

Dates	Monaco-Ville	Condamine	Monte-Carlo
du 13 au 19 nov. ....	—	Marsan	Adam
du 20 au 26 nov. ....	Gazo	Fournier	Lecoïnte
du 27 nov. au 3 déc. ....	—	Del Torchio	Delay
du 4 au 10 décem. ....	—	Carando	Fontana
du 11 au 17 décem. ....	Viale	Marsan	Adam
du 18 au 24 décem. ....	—	Fournier	Lecoïnte
du 25 au 31 décem. ....	—	Del Torchio	Delay
du 1 <sup>er</sup> au 7 janvier. ....	Gazo	Carando	Fontana
du 8 au 14 janvier. ....	—	Marsan	Adam
du 15 au 21 janvier. ....	—	Fournier	Lecoïnte
du 22 au 28 janvier. ....	Viale	Del Torchio	Delay
du 29 jan. au 4 fév. ....	—	Carando	Fontana
du 5 au 11 février. ....	—	Marsan	Adam
du 12 au 18 février. ....	Gazo	Fournier	Lecoïnte
du 19 au 25 février. ....	—	Del Torchio	Delay
du 26 fév. au 3 mars. ....	—	Carando	Fontana
du 4 au 10 mars. ....	Viale	Marsan	Adam
du 11 au 17 mars. ....	—	Fournier	Lecoïnte
du 18 au 24 mars. ....	—	Del Torchio	Delay
du 25 au 31 mars. ....	Gazo	Carando	Fontana
du 1 <sup>er</sup> au 7 avril. ....	—	Marsan	Adam
du 8 au 14 avril. ....	—	Fournier	Lecoïnte
du 15 au 21 avril. ....	Viale	Del Torchio	Delay
du 22 au 28 avril. ....	—	Carando	Fontana
du 29 avril au 5 mai. ....	—	Marsan	Adam
du 6 au 12 mai. ....	Gazo	Fournier	Lecoïnte

ART. 2.

Le présent Arrêté sera affiché d'une manière permanente :

1° dans tous les Commissariats et Postes de Police, ainsi que dans les Casernes des Carabiniers et Sapeurs-Pompiers ;

2° dans toutes les pharmacies de la Principauté.

De plus, l'indication des pharmacies assurant le service de nuit sera portée à la connaissance du public par un écriteau fixé chaque soir, après leur fermeture, à la porte des autres pharmacies.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept novembre mil neuf cent trente-neuf.

Le Ministre d'État,  
É. ROBLLOT.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 24 octobre 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les pharmacies ci-après désignées resteront ouvertes le dimanche pendant la saison d'hiver 1939-1940 :

Dates	Monaco-Ville	Condamine	Monte-Carlo
19 novembre ...	—	Marsan	Adam
26 novembre ...	Gazo	Fournier	Lecoïnte
3 décembre. ....	—	Del Torchio	Delay
10 décembre. ....	—	Carando	Fontana
17 décembre. ....	Viale	Marsan	Adam
24 décembre. ....	—	Fournier	Lecoïnte
31 décembre. ....	—	Del Torchio	Delay
7 janvier. ....	Gazo	Carando	Fontana
14 janvier. ....	—	Marsan	Adam
21 janvier. ....	—	Fournier	Lecoïnte
28 janvier. ....	Viale	Del Torchio	Delay
4 février. ....	—	Carando	Fontana
11 février. ....	—	Marsan	Adam
18 février. ....	Gazo	Fournier	Lecoïnte
25 février. ....	—	Del Torchio	Delay
3 mars. ....	—	Carando	Fontana
10 mars. ....	Viale	Marsan	Adam
17 mars. ....	—	Fournier	Lecoïnte
24 mars. ....	—	Del Torchio	Delay
31 mars. ....	Gazo	Carando	Fontana
7 avril. ....	—	Marsan	Adam
14 avril. ....	—	Fournier	Lecoïnte
21 avril. ....	Viale	Del Torchio	Delay
28 avril. ....	—	Carando	Fontana
5 mai. ....	—	Marsan	Adam
12 mai. ....	Gazo	Fournier	Lecoïnte

ART. 2.

Le présent Arrêté sera affiché d'une manière permanente :

1° dans tous les Commissariats et Postes de Police, ainsi que dans les Casernes des Carabiniers et Sapeurs-Pompiers ;

2° dans toutes les pharmacies de la Principauté.

De plus, l'indication des pharmacies assurant le service le Dimanche sera portée à la connaissance du public par un écriteau fixé à la porte des autres pharmacies.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept novembre mil neuf cent trente-neuf.

Le Ministre d'État,  
É. ROBLLOT.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Après l'accord intervenu entre le Gouvernement Princier et les Autorités Françaises, il est actuellement procédé à l'installation d'un nouveau dispositif d'éclairage public des rues de la Principauté.

L'expérience faite vendredi dernier prouve qu'il en résultera une amélioration considérable et particulièrement favorable à la reprise de la vie économique.

Les magasins, cafés et établissements publics ont été autorisés à rester éclairés à condition qu'ils prennent les précautions prescrites.

L'éclairage privé continuera à demeurer invisible du dehors. Les particuliers devront donc, comme ils l'ont fait avec une discipline appréciée, maintenir leurs dispositifs intérieurs rendant toute lumière invisible de la rue. Les Services de Police ont été priés de tenir fermement la main à l'observation de ces prescriptions et de sévir contre les réfractaires.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits suivants, à la date du 7 novembre 1939.

Légumes

Ail. ....	kilog.	4 » à 5 »
Aubergines. ....	pièce	0.20 à 0.50
Carottes. ....	kilog.	2.50 à 3 »
Céleris. ....	pièce	1 » à 2.50
Choux-verts. ....	—	1.50 à 3 »
Choux-fleurs. ....	—	1.50 à 6 »
Épinards. ....	kilog.	3 »
Haricots verts. ....	kilog.	3.50 à 4.50
— fins. ....	—	5 » à 12 »
Poivrons rouges. ....	—	2.50 à 4 »
Poirée ou blette. ....	paquet	0.40 à 0.50
Oignons. ....	kilog.	1.50 à 1.75
— petits. ....	—	3.50 à 5 »
Pommes de terre. ....	—	1 » à 1.30
Poireaux. ....	paquet	2.20 à 6 »
Radis. ....	—	0.50
Raves. ....	—	2 » à 3 »
Salades « laitue ». ....	pièce	0.50 à 1.25
— « frisée ». ....	—	0.50 à 1 »
Tomates. ....	kilog.	2.75 à 3.25

Fruits

Bananes. ....	pièce	0.75
Châtaignes. ....	kilog.	3.50 à 4 »
Figues. ....	douz.	2.50 à 3 »
Oranges. ....	kilog.	10 »
Noix. ....	—	8 »
Pêches. ....	—	8 »
Poirés. ....	—	3.50 à 6 »
Pommes. ....	—	2.50 à 7 »
Raisin. ....	—	2.50 à 4.50

Prix du Lait

En magasin. ....	2 fr. 10 le litre
A domicile. ....	2 fr. 30 »

INFORMATIONS

Complétant la note parue dans le dernier numéro au sujet du service funèbre célébré à la Cathédrale, à la mémoire de M. L.-H. Labande, mentionnons que M. Jeannequin, Conseiller d'Ambassade, chargé du Consulat Général de France, avait tenu à s'associer à l'hommage rendu au savant archiviste du Palais Princier, Membre de l'Institut de France.

Rappelons, en outre, que plusieurs membres du Corps Consulaire assistaient également à cette cérémonie.

Conformément à une pieuse tradition, la Société des Bains de Mer a fait célébrer, le 2 novembre, un service funèbre en l'église Saint-Charles, à la mémoire de ses employés morts au Champ d'Honneur.

Une assistance plus considérable encore que de coutume emplissait l'église et refluaient presque sur le parvis.

Le R. P. Laurens, médaillé militaire, Curé de Saint-Charles, célébrait l'office.

Au pied du maître-autel, un catafalque recouvert du drapeau tricolore avait été dressé ; il était entouré de drapeaux monégasques, français et anglais.

Une monumentale et superbe couronne de chrysanthèmes, offerte par la Société des Bains de Mer, était déposée au pied du catafalque. Au cours de la cérémonie, le double quatuor de la Chorale « L'Avenir », dirigé par M. Emile Aïnési, s'est fait entendre dans des morceaux de circonstance. Les orgues étaient tenues par M. Giolito, organiste de la paroisse.

M. Desachy, Administrateur, représentant le commandant Delpierre, Président, Administrateur-Délégué de la S. B. M., était entouré des dirigeants et des Chefs de Service de la Société. Aux premiers rangs de la nombreuse assistance, on remarquait M. le Conseiller d'Ambassade Jeannequin, chargé du Consulat Général de France à Monaco. Le Gouvernement Princier était représenté par MM. Hanne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; Saytour, Conseiller de Gouvernement par intérim du département des Travaux Publics et Affaires Diverses ; la Mairie par MM. Bergeaud et Marchisio, Adjoint au Maire. On notait également la présence de MM. Fillhard, Président, et une délégation des membres de la Colonie Française, avec drapeau ; Martiny, Président, et des membres de la Maison de France, avec drapeau ; Lambinon, Président, et des membres de la Colonie Belge avec drapeau ; les Présidents avec délégation et drapeau des Associations patriotiques françaises ; le Colonel-Médecin Malafosse, de la Société de la Légion d'Honneur.

A la fin de la cérémonie, le R. P. Laurens a donné l'absoute. La couronne de chrysanthèmes a été portée ensuite sur le Monument aux Morts de la Guerre, au cimetière de Monaco.

## VARIÉTÉS

### Une des gloires du Boulevard du Crime : Frédéric-Lemaître

Sa haute figure domine toutes les autres gloires du théâtre au cours des longues années d'existence que compta le boulevard du Crime. Il fut le trait d'union entre Talma et Mounet-Sully, l'acteur complet, adulé, fêté, imité, envié, copié jusque dans ses imperfections et dans ses tics et dont, pendant près d'un siècle, on retrouva comme la caricature dans tous les Delobelle et les Brichanteau. Grand homme et brave homme, vaniteux et charitable, maniéré et sincère, à la fois artiste et cabotin, il joua plus de mille pièces et créa plus de six cents rôles. Les chefs-d'œuvre de l'art dramatique lui doivent une grande part de leurs succès. Il fut riche, aimé, trahi, il mourut dans la misère et eut tout Paris à son enterrement. Le monde l'oublia dès la sortie du cimetière ; les générations actuelles ignorent presque jusqu'à son nom. Qui pourrait rêver une plus parfaite destinée pour un comédien ?...

Il était né au Havre, le 28 juillet 1800 et était fils d'Antoine-Marie Lemaître, architecte de la ville, qui lui avait donné pour prénoms ceux d'Antoine-Louis-Prosper. Comme M<sup>me</sup> George, il les changea en celui d'un de ses aïeux (son grand-père maternel, également d'origine germanique, Frédéric Mehrscheidt), lorsqu'il comprit qu'au théâtre

le nom de Frédéric Lemaître, et plus brièvement Frédéric, résonnerait avec plus d'éclat. Comme sa partenaire encore, l'enfant laissa percer le comédien qui s'éveillait en lui. L'architecte était sévère, le jeune Antoine-Louis-Prosper, assez turbulent. Parfois exaspéré par une incartade de son fils, son père s'appretait à le corriger. Il suffisait alors, pour dérider M. Lemaître, que le gamin, une couronne de carton sur la tête, un oripeau quelconque jeté sur ses épaules, jouât devant lui la grande scène de *La Veuve de Malabar*.

Un accident mortel, lors de la visite d'un chantier, priva bientôt la famille Lemaître de son chef ; la misère ne tarda pas à s'ensuivre. En 1816, nous retrouvons M<sup>me</sup> Lemaître, déchu de son antique splendeur, concierge au 47, faubourg Saint-Denis. Entre temps, Antoine-Louis-Prosper, après une courte et modeste carrière militaire de « Marie-Louise » heureusement interrompue par la chute de Napoléon, vend de l'épicerie, traîne ses guêtres dans la boue du boulevard du Crime et sent grandir en lui une vocation théâtrale qui s'augmente du désir plus prosaïque de gagner quelques sous. Il est, à cette époque, un beau et vigoureux garçon à la voix puissante, et c'est cet organe qui va lui ouvrir le chemin du succès. Il y atteint en quelque sorte à quatre pattes, si nous en croyons son biographe Henri Lecomte. Ambitieux et pressé par la faim, Lemaître se présente un jour au directeur des Variétés-Amusantes et sollicite un emploi de comédien. A son étonnement, dès ses premières paroles, il sent que le directeur, un petit vieux sévère, est favorablement disposé à son égard.

— Dois-je vous réciter un poème ? demande alors Lemaître, désireux d'obtenir une audition qui lui permette de déployer son talent.

— Non, inutile, interrompt calmement le petit vieux. Et il ajoute : j'aimerais mieux que vous rugissiez.

— Que je rugisse ?

— Oui. J'ai besoin d'un lion dans *Pyrame et Thisbé*. Quinze francs par mois et soixante centimes de feux. Cela vous va-t-il ?

C'est ainsi que débuta Frédéric Lemaître...

Les Variétés-Amusantes, les Funambules, où il joua par la suite de petits rôles, complétant son costume de scène avec les défroques, châles et bas, qu'il subtilisait à sa mère, ne pouvaient contenter l'artiste que l'interprète du lion de Pyrame et Thisbé sentait bouillonner en lui. L'Odéon attirait le tragédien, qui avait suivi, entre temps, les cours de Michot au Conservatoire. L'Odéon, c'était, aux yeux de Frédéric l'ascension vers la gloire, la scène digne du Talma qu'il rêvait d'être. Il s'y présenta... et en fut écarté malgré l'avis favorable de ce même Talma, dont l'instinct sûr de grand artiste ne s'était pas trompé en écoutant le jeune inconnu. Enfin, après une nouvelle tentative plus heureuse, Frédéric fut agréé en 1820 et débuta dans le répertoire classique : Valère, de *l'Ecole des Maris* ; Eurybate, d'*Iphigénie en Aulide* ; Aufide, de *Coriolan*.

Faut-il croire que le succès répondit à son attente ? Hélas ! la carrière artistique est semée de déboires, et tout autre que Frédéric Lemaître se fût désespéré devant les critiques cinglantes qui lui furent alors prodiguées. « Confident estimable qui fait ordinairement preuve de zèle et rarement de mémoire », est un des jugements les moins sévères que les journaux portent sur lui.

Il eut à lutter surtout à cette époque contre la campagne venimeuse de Charles Maurice, du *Journal des Théâtres*...

Dans une pièce récente, M. Jean Giraudoux a exalté les plaintes du théâtre contre la critique. Il ne reproche à celle d'aujourd'hui qu'une certaine mauvaise humeur, un esprit souvent systématique de dénigrement. Au temps de Frédéric, le mal était plus profond. Aussi, de quelle voix, avec quel frémissement d'aise, Lemaître, parvenu à la fortune et à la célébrité, put-il enfin lancer, dans *Kean*, l'apostrophe vengeresse qui le dédommageait de tant de félonies :

« Vous ne connaissez pas nos journalistes, Miss. Il en est qui ont compris leur mission du côté honorable, qui sont partisans de tout ce qui est noble, défenseurs de tout ce qui est beau, admirateurs de tout ce qui est grand. Ceux-là sont la gloire de la presse, anges du jugement de la Nation. Mais il en est d'autres que l'impuissance de produire a jetés dans la critique. Ceux-là sont jaloux de tout. Ils flétrissent ce qui est noble, ils ternissent ce qui est beau, ils abaissent ce qui est grand. Un de ces hommes pour votre malheur vous trouve belle. Peut-être, le lendemain, attaquera-t-il votre talent, le surlendemain votre honneur. Alors, dans votre innocence du mal, vous voudrez savoir quelle cause le pousse. Naïve et pure, vous irez chez lui comme vous êtes venue chez moi. Vous lui demanderez le motif de sa haine et ce que vous pouvez faire pour qu'elle passe. Alors, il vous dira que vous vous êtes trompée sur ses intentions, que votre talent lui plaît, qu'il ne vous hait pas, qu'il vous aime au contraire. Vous vous lèverez comme vous venez de le faire et il vous dira : — Rasseyez-vous, Miss, ou demain... »

Georges IMANN.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire à Monaco, le 6 juillet 1939, M. Antoine BALESTRA, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, rue des Roses n° 8, a cédé à MM. Jean-Baptiste-Léon BALESTRA, César BALESTRA, Jules BALESTRA demeurant tous à Monte-Carlo, 8, rue des Roses, le fonds de commerce de : huile en gros et en détail, œufs et pommes de pin, denrées coloniales et vins en gros et au détail à emporter exploité à Monte-Carlo, 8, rue des Roses.

Opposition s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 9 novembre 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

### LIVRADA TRUST ASSOCIATION

Messieurs les actionnaires de la Société Holding Anonyme Monégasque *Livrada Trust Association* sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, le samedi 2 décembre 1939 à 15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Dissolution anticipée de la Société ;
- 2° Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration.

**BULLETIN DES OPPOSITIONS**

sur les Titres au Porteur

**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 avril 1939. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 8.290, 13.071 et 327.874.

Exploit de M<sup>r</sup> Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 %, 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 42.1939, 423.987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.

**Mainlevées d'opposition.**

Néant.

**Titres frappés de déchéance**

Du 31 mars 1939. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 53.526 et 53.527.

Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.

Le Gérant : Charles MARTINI

**DOUBLEZ vos Revenus**

en prenant comme Guides les 2 Volumes-Albums de

**VIE A LA CAMPAGNE****JARDINS BASSES-COURS**

Printemps-Eté 1939 (15 Février) et Automne-Hiver 1939-1940 (15 Août)

**12 MOIS DE Conseils, Travaux, Réussites PAR L'IMAGE**

vous assurant

**d'Abondantes Productions**

de légumes, Fruits, Fleurs, Œufs, Volailles, Pigeons, Lapins, Fourrures, Toisons d'Angoras, etc.

Chaque Volume-Album :

**250 PHOTOS**12 f. Etr. 16 f. Abonnem<sup>t</sup> 20 f. Etr. 30 f.

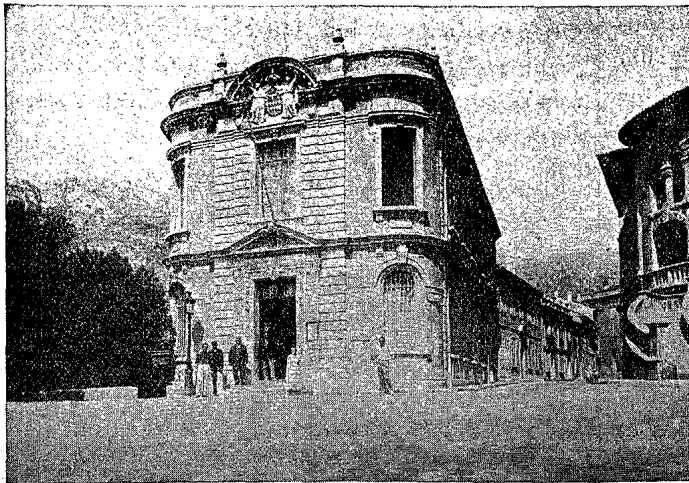
Profitez des nombreuses Primes et demandez dépliant et documentation illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6

**JARDINS en Amphithéâtre**

Tout le versant du coteau stylisé de la Villa Champ-Fleuri (à M. Vagliano, à Cannes, Alpes-Maritimes), aménagé en une succession de terrasses, présente un étagement d'Architecture végétale et fleurie, aimablement ordonnée.

Chaque élément constitue un Jardin complet sur une surface restreinte, autant de modèles auxquels s'ajoutent 3 autres modèles de Jardins de Banlieue. Ce Numéro étant consacré aux Jardins et aux Fleurs, vous fournit plus de 100 autres Articles et Conseils pratiques, illustrés de 86 photographies.

Tout ce qui Rapporte et Tout ce qui Récrée fait partie du Programme de

**MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE**

Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

**VIE A LA CAMPAGNE**

Elle est ainsi la Revue très Complète, très Vivante de tous ceux qui vivent à la Campagne, et de tous ceux — innombrables — qui aspirent à fuir, ne serait-ce qu'une fois par semaine ou par mois, la Ville pour les Champs.

(Le n° 429 : 10 fr. franco).

Demandez Notices et dépliant illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris-6°.

**VIE A LA CAMPAGNE**

La Revue Pratique Avant Tout, par le Texte et par l'Image, a publié un Splendide Volume-Album, n° 114, qui vous séduira :

**MAISONS ET INTÉRIEURS Nationaux et Régionaux**

Aux Réalisations d'art Régional, importante synthèse d'exemples de mise en œuvre et en valeur, des Meubles de nos Provinces Françaises, dans les Maisons de nos Cités et de nos Campagnes, s'ajoutent, dans ce Numéro, en un clair contraste, autant d'éléments décoratifs de Maisons et d'Intérieurs types de la France d'Outre-Mer et de plusieurs Nations. Tous vous fournissent des éléments d'appréciation intéressants ; tous sont générateurs d'idées jolies, multiples, ingénieuses, dont vous tirerez d'heureux et intéressants partis. (Le n° Extr. 114 : 12 fr. franco, Etr. 16 fr.)

Demandez Notices et dépliant illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris-6°.

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL****H. CHOINIÈRE ET FILS**18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

**POUR LOUER OU ACHETER**

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

**AGENCE MARCHETTI**

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

**SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART****François MUSSO**

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 212.75

**CHAQUE SEMAINE, LISEZ MINERVA**

la grande revue illustrée.

Ses contes et ses romans, ses rubriques de mode, de beauté, de conseils pratiques, ses bonnes recettes culinaires, ses élégants modèles de tricot, ses articles documentaires, ses interviews, ses reportages, ses échos d'actualités,

font de

**MINERVA**

l'hebdomadaire de la femme moderne Sa présentation séduit. Sa lecture retient. C'est le journal féminin le plus divers, le plus complet.

En vente partout : le n° 1 fr. 25

**Spécimen gratuit sur demande**

à

**MINERVA**

1, rue des Italiens, Paris-9°

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.